

Lettre d'information de juin 2021

La réunion d'entente du 21 juin

- commencera par une **plénière** en distanciel
- Et sera suivie d'un **atelier** en distanciel aussi avec le professeur relais. Vous trouverez en pièce jointe la répartition en ateliers et les liens pour chacun d'eux. L'identification se fera par le prénom et le nom.

En amont de cette réunion, nous vous invitons à **tester Santorin par la base école** (document transmis par le DEC que nous joignons à cette lettre).

Le vadémécum des EAF est un document important qui rappelle le cadre commun. Nous vous invitons à le relire et à le consulter en cas de doute.

<https://www.pearltrees.com/t/lettres-nice/les-epreuves-des-eaf/id28891704>

Epreuves

Écrit

L'abondance de lecture des sujets peut conduire à une perte de temps et de repère de la part des candidats. Pour le baccalauréat technologique, il est recommandé que les professeurs préparent leurs élèves à s'orienter entre les sujets proposés par la lecture des sujets des essais correspondant aux œuvres travaillées durant l'année, sans se lancer dans la lecture des textes servant de supports à la contraction.

Oral

1- Il est important que la **référence des deux textes** entre lesquels le candidat a le choix **et la question de grammaire** attachée à chaque texte soit mentionnée sur la fiche d'évaluation orale et que le candidat en dispose quand il va préparer. Vous avez été nombreux à nous signaler que la **fiche d'évaluation orale** ne permettait pas de noter les deux textes et les deux questions de grammaire. Le document officiel a été mieux présenté pour répondre à ce besoin et cette fiche validée par le DEC. Vous la trouverez par le lien donné plus haut.

2- **Les deux textes proposés doivent appartenir à deux objets d'étude différents.** Le texte Eduscol qui manque de précision à ce sujet va être réactualisé.

3- **La mise à disposition du livre** sur lequel le candidat appuie son exposé pour la seconde partie de l'oral se fait dès le début de la préparation de son épreuve. Cette consigne est conforme à la

lettre du texte d'encadrement de l'épreuve que les aménagements n'annulent pas (« Le candidat [...] dispose des mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation »). Elle est aussi conforme au souci de ne pas multiplier les manipulations et circulations de documents durant l'épreuve. Le candidat a droit à des marque-pages et des annotations brèves dans le livre.

4- **L'inspection générale préconise à chaque fois que c'est possible, de privilégier pour la première partie de l'oral le choix entre deux textes qui ne figurent pas dans l'œuvre choisie par le candidat.** Cette solution garantit ainsi la distinction entre les deux parties de l'épreuve ; elle limite les débats sur l'inégalité de traitement entre les élèves travaillant sur un extrait issu de l'œuvre qu'ils présenteront et les autres ; elle a l'avantage aussi de permettre au candidat de ne pas effectuer une présentation d'un livre en partie avancée, et altérée par l'étude d'un extrait.

5- Pour avoir assisté à des oraux blancs en plusieurs endroits, nous tenons à préciser que **pour la deuxième partie de l'épreuve il n'est pas attendu un résumé** dans la présentation de l'œuvre retenue. La définition des épreuves indique que

– Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix ;
– Le candidat réagit aux relances de l'examineur qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre.
L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. Évitant les questions fermées et trop ponctuelles, il conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix.

D'une manière générale, on évitera des attentes fixistes guidées par des normes qui n'ont pas lieu d'être. De plus, le résumé tend à limiter la partie réflexive et donc aussi le champ de l'échange qui suit. On se référera au rappel des compétences évaluées :

Capacité à défendre une lecture personnelle
Capacité à expliquer et à justifier ses choix
Aptitude au dialogue
Qualité de l'expression et niveau de langue orale
Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion
Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi